



Mi temps thérapeutique

Par Alphonse88

Bonjour

Je viens de reprendre le travail après 9 mois de congés maladie

En mi temps thérapeutique, en accord avec mon patron je travaille 4 heures tous les matins.

Dans le futur j'aimerais travailler en alternance, une semaine à temps plein et une semaine en repos

Faut savoir que j'ai aucune contre indication médicale et je ne suis pas à la production

Ma question est ce que je peux travailler en alternance comme indiqué plus haut

Est ce qu'il y a un texte de lois qui me l'interdit

Merci pour les réponses

Par ESP

Bonjour

Le Code du travail prévoit que les horaires hebdomadaires ne peuvent être inférieurs à 24 heures, donc à priori vous ne pouvez pas travailler une semaine sur deux dans ce cadre là.